

# **COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **SEANCE DU lundi 22 octobre 2018**

~~~~~

**Date de la convocation : 15 octobre 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-deux octobre à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de CAUGE, se sont réunis en la salle du conseil de la mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Jean-Marie MAILLARD, Maire.

Etaient présents : MM Jean-Marie MAILLARD, Jean-Claude GIRARDON, Sylvia GOUPIL, François NAY, Patrick TENOT, Laurent SINOIR, Didier MARTIN, Jean-Damascène UWAMUNGU, Guillaume BOUCHARD-LASALLE, Jacqueline COUSSENS, Christophe KANINKA.

Absents excusés : Laurent BARBIER, Alexandra BEAUCOUSIN

Absent non excusé : Laurent DARDE

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que par courrier du 8 octobre 2018 Pascale FIASSE a présenté sa démission du Conseil pour raison personnelle.

### **■ Compte-rendu de la séance du 17 septembre 2018**

Les membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 juin 2018 après avoir noté les remarques de François NAY qui apporte des précisions pour les documents d'urbanisme : Le Préfet via la DDTM propose aux communes de mettre à disposition du public la saisie des DP et PC via une plateforme accessible sur internet. Il fera prochainement une note d'information auprès du public.

Monsieur le Maire informe qu'il a écrit à Monsieur le Préfet suite à la demande de Laurent BARBIER pour la participation des frais de destruction des nids de frelons asiatiques. A ce jour la Préfecture envisage de mettre en place un guichet unique pour recenser les nids dans le département et une liste des prestataires va être mise en place afin de réglementer les tarifs. La destruction des nids de frelons asiatiques chez un particulier reste toujours à sa charge.

### **■ Antenne relais :**

Monsieur le Maire informe qu'il a pris contact avec la Société SPH Telecom (mandataire ORANGE) pour avoir des précisions sur l'installation de l'antenne :

- Elle sera bien installée à + 100 mètres des points sensibles (école maternelle/élémentaire)
- L'antenne sera mutualisée avec d'autres opérateurs par convention (free...) si besoin
- Un dossier d'information sera déposé en Maire pendant 2 mois

Les Membres du conseil autorisent Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier et effectuer toutes les démarches relatives à l'installation de l'antenne relais.

### **■ Terrain TOULEMONDE : acquisition à l'amiable du bien et de la parcelle :**

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ce bien concerné par une cavité souterraine avérée. Pour rappel lorsqu'un bien est exposé à un risque menaçant gravement les vies humaines, l'acquisition amiable du bien par la collectivité est envisageable et est financée à 100 % par le fonds Barnier dès lors que le montant des travaux de comblement est supérieur à la valeur du bien.

Des demandes de devis pour l'entretien du terrain ont été demandés à plusieurs sociétés seulement 3 sociétés ont répondu :

- BENOIT ROUEN - devis d'un montant de 9 529,90 € TTC ;
- GALMEL PAYSAGE - Ne souhaite pas répondre à l'offre car la société est trop éloignée ;
- TOP GARDEN à QUATREMARE - devis d'un montant de 816,00 € TTC (pour 2 interventions par an)